

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF1184

AMENDEMENT

présenté par

M. Tesson, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,
M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbert,
M. Sabatou, M. Tonussi et M. Salmon

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Défense »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	50 000 000	0
Préparation et emploi des forces	0	50 000 000
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour reconquérir sa souveraineté économique et industrielle, la France doit se doter d'instruments financiers puissants, cohérents et pérennes capables de soutenir les entreprises relevant de ses secteurs critiques.

Aujourd'hui, les start-up, PME et ETI innovantes intervenant dans des domaines stratégiques — tels que le spatial, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, le quantique ou le nucléaire — rencontrent de grandes difficultés pour franchir le cap de l'industrialisation, faute de financements adaptés à leurs besoins en capitaux longs et patients.

Certes, plusieurs dispositifs publics existent déjà, à l'image de Definvest, du Fonds d'innovation de défense (FID) ou encore du Fonds pour l'innovation industrielle (SPI). Cependant, leurs actions demeurent fragmentées, sous-dotées et insuffisamment coordonnées, ce qui limite leur efficacité et leur visibilité auprès des acteurs économiques concernés.

Dans cet amendement, le Rassemblement National propose d'augmenter le fonds Definvest par une dotation budgétaire supplémentaire de 50 millions d'euros. Cet effort immédiat permettra de renforcer les prises de participation en fonds propres auprès des entreprises stratégiques identifiées par la Direction générale de l'armement (DGA), afin de soutenir leur croissance, leur recapitalisation et leur protection face aux tentatives d'acquisition étrangères.

À l'avenir, le Rassemblement National appelle néanmoins la création Fonds souverain unifié pour les industries de souveraineté, qui regroupera l'ensemble des instruments existants (Definvest, FID, SPI, French Tech Souveraineté, etc.) au sein d'une structure unique et lisible, organisée en compartiments spécialisés selon la nature et la durée des investissements. Il permettra de rationaliser les outils financiers publics, de donner une vision stratégique claire à la politique d'investissement national et d'assurer la continuité du financement des entreprises contribuant directement à la souveraineté technologique, énergétique et militaire de la France.

L'amendement prévoit de ponctionner l'action liée au « surcoût des opérations extérieures ». Il est de tradition que cette dépense fasse l'objet d'une solidarité ministérielle, laquelle, non seulement n'a pas été appliquée l'année dernière, mais a en plus vu le ministère se voir imputer des charges liées aux Jeux olympiques qui ne lui étaient pas dues.

Le présent amendement prévoit donc, pour des besoins de recevabilité financière, de minorer d'un montant de 50 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action n° 6 « Surcoûts liés aux opérations extérieures » du programme n° 178 « Préparation et emploi des forces », au profit de la sous-action 7-03 « Études amont » de l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».